

Commission Entreprises et stratégies de marché : proposition de thèmes d'avis pour le MT 2024-2028

Transition écologique, transformation numérique et traçabilité

Avis 1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.

Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de GES, pollutions, consommations de ressources...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».

Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

Avis 2 : Observer les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO₂, déforestation importée...).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre à la transition écologique.

Il recommande que les informations soient mobilisées pour éclairer la question de la traçabilité des produits et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage ...).

Avis 3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique

La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.

Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion.

Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R & D des acteurs privés en faveur de la transition.

Avis 4 : Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises, et en particulier ce qui a changé dans les formes d'organisation du travail ces dernières années, en lien notamment avec la transformation numérique des entreprises.

Le conseil recommande d'explorer l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises

Avis 5 : Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales

Le conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité et l'emploi.

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises.

Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.

Avis 6 : Stratégies de localisation des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements

Les économies mondiales ont été secouées depuis quelques années par des crises soudaines (crise sanitaire, conflits mondiaux, crise climatique...) auxquelles il a fallu répondre dans l'urgence.

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de localisation des entreprises (industrie, services, agriculture) et la vulnérabilité de leurs approvisionnements.

A cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances critiques en intrants industriels de la France.

Observation sectorielle des entreprises

Avis 7 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, qui répond à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du Care, des services à la personne, etc., mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire.

Le Cnis réitère la nécessité de progresser dans la connaissance de ce secteur et de ses enjeux économiques et sociaux. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et il souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur et ses impacts sur l'économie. A cet effet, il suggère que le champ de certaines enquêtes auprès des entreprises soit élargi aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Avis 8 : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue

L'économie bleue englobe tous les secteurs et toutes les industries liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

Avis 9 : Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises et la comptabilité nationale

La nouvelle version de la nomenclature des activités française (NAF) sera adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs devront alors instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les difficultés que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il invite les producteurs à adopter une démarche pédagogique à l'égard des utilisateurs des statistiques d'entreprises.